

LE FONDEMENT SPIRITUEL DES ŒUVRES HUMAINES ET L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION

En 1999, en marge du 1^{er} Stage État-major Maintien de la paix, coorganisé du 04 octobre au 12 novembre 1999 par la Côte d'Ivoire, l'ONU et la France à Zambakro en République de Côte d'Ivoire, nous nous étions servi d'une affirmation d'une haute portée morale de feu Président Félix H. BOIGNY pour écrire in extenso dans un opuscule qui devait rassembler les réflexions des participants au stage ce qui suit : « *Heureux d'avoir suivi ce stage, je serai cependant profondément blessé, chaque fois qu'il faudra intervenir pour régler un conflit qui aurait pu être évité. Le Président Félix H. BOIGNY « paix à son âme » disait que "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Il s'agit de mettre en œuvre cette pensée par une éducation adaptée qui conduira à un réel changement de mentalités et à une optimisation du sens civique des dirigeants et des populations. Alors partout les intérêts particuliers s'effaceront devant ceux des peuples, la paix sera au rendez-vous et nous aurons rarement à faire valoir nos compétences en matière de maintien de la paix* ».

Le Président Félix H. BOIGNY (paix à son âme) avait donc déjà mis en exergue le fondement spirituel des guerres, et c'est en fait l'origine spirituelle de toutes les œuvres humaines qui est ainsi évoquée.

Appartenant à un Peuple qui a constitutionnellement consacré sa croyance en Dieu au travers du serment du Président de la République qui « jure devant Dieu et devant la Nation sénégalaise », nous voulons partager quelques versets bibliques et coraniques ainsi qu'un hadith qui confirment l'origine spirituel des œuvres humaines (I.) puis évoquer l'importance de l'éducation (II.) avant de donner un aperçu de « la meilleure éducation possible » qu'il importe de donner aux jeunes sénégalais (III.).

I. FONDEMENT SPIRITUEL DES ŒUVRES HUMAINES SELON LA BIBLE ET LE CORAN

Dans la Bible, il est notamment dit : « Garde ton cœur plus que toute autre chose, car de lui viennent les sources de la vie » (*Proverbes (Pr) 4 : 23*). « Car c'est du dedans, c'est du cœur des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les impudicités, les meurtres, les vols, les cupidités, les méchancetés, la fraude, le dérèglement, le regard envieux, la calomnie, l'orgueil, la folie. Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans et souillent l'Homme » (*Évangile selon Marc (Mc) 7 : 21-23*). « (...). La parole impie du méchant est au fond de son cœur ; La crainte de Dieu n'est pas devant ses yeux » (*Psaume 36 : 1*). « A Gabaon, l'Éternel apparut en songe à Salomon pendant la nuit, et Dieu lui dit : Demande ce que tu veux que je te donne. Salomon répondit : (...). Accorde donc à ton serviteur un cœur intelligent pour juger ton peuple, pour discerner le bien du mal ! (...). Cette demande de Salomon plut au Seigneur. Et Dieu lui dit Puisque c'est là ce que tu demandes, puisque tu ne demandes pour toi ni une longue vie, ni les richesses, ni la mort de tes ennemis et que tu demandes de l'intelligence pour exercer la justice, voici, j'agirai selon ta parole. Je te donnerai un cœur sage et intelligent, de telle sorte qu'il n'y aura eu personne avant toi et qu'on ne verra jamais personne de semblable à toi. Je te donnerai, en outre, ce que tu n'as pas demandé, des richesses et de la gloire, de telle sorte qu'il n'y aura pendant toute ta vie aucun roi qui soit ton pareil. » (*1 Rois (1 R) 3 : 5-13*).

Dans le Coran, Dieu nous dit : « Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciantes » (*S 7 V 179*). « Que ne voyagent-ils sur la terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre et des oreilles pour entendre ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent » (*S 22 V 46*). Et un Hadith nous apprend : « (...). Il y a dans le corps un organe qui, en bonne santé, fait que tout le corps se porte bien ; mais s'il se détériore, tout le corps se corrompt ; cet organe, c'est le cœur » (*Hadith 48/S.B. 52*).

C'est pourquoi, nous affirmons que : « Toutes les malversations et les comportements répréhensibles prenant naissance dans le cœur et l'esprit des Hommes, c'est le cœur et l'esprit des Hommes, réceptacle de la conscience, qu'il faut transformer, reformater, orienter, purifier ou éclairer pour qu'ils deviennent les émetteurs de toutes ces bonnes actions attendues d'un bon croyant ou d'un bon citoyen qui s'interdira de commettre sciemment un acte qui cause un dommage à une personne physique, à une personne morale (État, Organismes employeurs, Communautés d'appartenance), à l'environnement et aux utilités communes (infrastructures et autres moyens par lesquels les personnes morales remplissent leurs charges au profit des communautés) ».

Parce qu'il est universellement admis que l'éducation est le principal outil permettant de transformer les cœurs et les esprits, nous allons illustrer cette vérité et mettre en exergue l'importance de l'éducation en nous inspirant principalement de la sagesse militaire.

II. L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION

L'éducation théorique

L'appel à la sagesse militaire semble pertinent car parmi tous les Organismes étatiques, les Forces armées constituent la sphère où l'éducation morale ou l'enseignement de la discipline est formellement établi comme une charge importante du Chef militaire. Tout Chef militaire a le devoir d'éduquer ses subordonnés pour les rendre meilleurs, pour qu'ils se conduisent bien et pour que les lois et les règlements ainsi que les procédures, les techniques et les méthodes d'action soient rigoureusement respecté(e)s et que les missions soient efficacement remplies.

L'article 43 de l'Instruction ministérielle n°059 / MFA / CAB. MILI du 21 juin 1976 portant Règlement sur le Service intérieur de la Gendarmerie (RSIG) dispose que : « La force de la Gendarmerie est faite de la valeur professionnelle des militaires qui la composent, mais plus encore de leur valeur morale. Porter et maintenir au plus haut niveau cette valeur, constitue le but de l'éducation morale. (...). »

Près de deux siècles avant, M. le Baron d'A***, Colonel d'Infanterie affirmait dans son livre « Conseils d'un militaire à son fils » paru le 3 février 1781 : « L'objet de la vraie discipline est de former des hommes braves, fermes, patients, intrépides, vertueux et pleins d'honneur ; c'est elle qui rend une armée redoutable (...). La bonne discipline est aux soldats ce qu'une bonne éducation est à la jeunesse ; l'une et l'autre les portent au bien et à la haine des vices opposés aux vertus qu'on leur inspire. L'une et l'autre forment des sujets utiles à la Patrie. La discipline qui inspire au soldat la valeur s'enseigne comme la physique et la géométrie ».

Paraphrasant ces deux citations, nous déclarons que « La force du Sénégal est faite de la valeur technique, administrative et productrice de ses fils mais plus encore de leur valeur morale. Porter et maintenir au plus haut niveau cette valeur est le but des indispensables opérations de conscientisation des adultes et d'éducation sociale, morale, civique et religieuse des jeunes pour faire d'eux des hommes ayant l'amour des valeurs culturelles fondamentales, des vertus et des belles qualités ainsi que la haine des vices opposés aux vertus qui doivent être cultivées en eux par ces "éducations théoriques" soutenues par de bonnes "éducations pratiques" ».

En effet, il est évident, qu'un dirigeant dont le savoir fonctionnel et l'ingéniosité sont incontestables, mais qui est prompt à détourner les biens et le service de l'Organisme étatique à la tête duquel, il a l'honneur de servir ou dont le leadership est trop marqué par des injustices, des iniquités ou le laxisme, ne pourra pas optimiser les performances de l'Organisme et la contribution de celui-ci au développement du plus grand ensemble qu'est l'État, délégataire du peuple.

L'éducation pratique

En évoquant en 1999 « l'optimisation du sens civique des dirigeants », nous avons voulu mettre le doigt sur le devoir d'exemplarité de ces dirigeants (familiaux, étatiques, religieux et autres) car si « l'éducation pratique » que les leaders dispensent à ceux qui sont sous leur autorité, au travers de leurs manières d'être et de faire, est mauvaise tous les bienfaits de l'éducation théorique seront annihilés.

L'importance de cette exemplarité ressort aussi de l'article 43 du RSIG susmentionné qui indique que : « (...). Reposant d'abord sur l'exemple et la droiture des officiers et gradés à tous les échelons, l'éducation morale du personnel s'appuie en outre : sur l'action constante des chefs de tous grades qui, dans toutes les circonstances de la vie quotidienne, s'attachent à être pour leurs subordonnés de véritables éducateurs ainsi que sur l'action des officiers qui mettent à profit tous leurs contacts avec le personnel pour lui donner une compréhension exacte de son devoir et la volonté de lui faire toujours face ». Par ailleurs, l'alinéa 3 de l'article premier du RSIG relatif aux « obligations et devoirs des chefs de tous grades » indique que « leur valeur personnelle est l'élément essentiel de la confiance qu'ils inspirent. Ils se doivent en conséquence de pratiquer, tant dans leur commandement que dans leur vie privée, les vertus qu'ils ont le devoir de cultiver chez leurs subordonnés et de leur en donner sans cesse l'exemple ».

Donner l'exemple c'est ce qui ressort aussi de la citation suivante du Maréchal de Belle-Isle dans le « Testament à son fils sur les devoirs du Chef Militaire » où il lui indique l'attitude à adopter contre la dépravation des mœurs, l'expansion des vices, des transgressions et des mauvaises pratiques qui constituent le substrat de l'indiscipline chez les militaires et la mauvaise conduite chez les civils. Il a dit : « Regardez-vous comme le juge, comme le censeur, comme le magistrat et comme le père de votre régiment ; en qualité de magistrat et de juge vous veillerez au maintien des lois, en qualité de censeur et de père vous veillerez au maintien des mœurs. Occupez-vous surtout de ce dernier objet (...) ; là où les mœurs règnent on observe les lois, et ce qui vaut mieux encore, on les aime. Veillez donc à épurer les mœurs mais ne pensez pas qu'elles se commandent ; elles se montrent, elles s'inspirent. L'autorité de l'exemple est ici, comme presque partout, plus forte que celle de la volonté ; (...) Si vos mœurs sont pures, celles de votre régiment le seront, (...). ».

L'épuration des mœurs ou le changement de la conduite d'un Peuple ne se commande donc pas à coups de verbiages, de textes de lois, de règlements et de répression ; elle s'inspire et elle se montre. Les gouvernants, les hauts commis de l'État et les autres leaders, à quelque niveau qu'ils se situent, ont donc l'obligation de donner le bon exemple en faisant des valeurs, des vertus et des belles qualités qu'on voudrait que les enfants, les employés et les disciples acquièrent, le vecteur directeur de leur vie, en public comme en privé.

Cette exemplarité qui est la première qualité attendue d'un leader est primordiale pour tout changement de mentalité et pour une vraie rupture dans le mode de gouvernance des affaires publiques. Elle requiert l'acquisition de la « science du bien et du mal » et une constante volonté de bien se conduire qui commande un combat permanent contre soi-même (« xeex ak sa baakan »). Toute distorsion ou toute contradiction entre les paroles et les actions du leader aura un impact négatif sur sa crédibilité aux yeux de ceux qui sont sous son autorité, devant ceux pour qui il est « berger » ou face à ceux qu'ils éduquent, et va annihiler sa capacité à lutter efficacement contre les dérives comportementales dans sa sphère de responsabilité.

III. APERÇU SUR LA MEILLEURE ÉDUCATION POSSIBLE.

Donner « la meilleure éducation possible » aux jeunes et conscientiser efficacement les adultes, pour faire d'eux des Hommes vertueux, patriotes et pleins d'honneur, est un devoir du Président de la République, qui est le premier responsable de la santé morale des populations. Il doit assurer cette charge au travers des Organismes étatiques et en rapport avec tous les autres leaders. Cette responsabilité partagée par tous les dirigeants du pays ressort éloquemment de cet appel à l'ACTION du vénéré El Hadji Omar Tall qui a dit : « Puissent-ils périr les dirigeants d'un pays qui ne s'emploieraient pas à changer la conduite de leur peuple ».

Pour pouvoir bien appréhender quelle est la meilleure éducation sociale, morale, civique et religieuse qu'il faut donner aux jeunes sénégalais appartenant à un peuple de croyants, il importe d'avoir à l'esprit, que l'éthique personnelle de chaque individu, c'est-à-dire sa manière d'être et de faire, dans ses rapports avec les autres personnes physiques et morales, ainsi qu'avec l'environnement et les utilités communes, dans le cadre de l'exercice de son métier, de sa profession ou de son état, est inséparable de sa spiritualité.

Cette spiritualité est surtout fonction de toutes les « éducations théoriques » qu'il a reçues, en famille, dans les écoles et dans ses contacts avec les autres, au sein de la société, au travers des médias, mais aussi des « enseignements pratiques » qu'il a tirés des comportements de ses parents, de ses éducateurs, des gouvernants et des autres dirigeants temporels, religieux et coutumiers. L'Homme ne se nourrit pas seulement de pain, et c'est la nourriture spirituelle qui forge sa volonté de s'élever sans cesse vers la perfection comme le veut « Dieu qui a fait de lui un seigneur sur la terre ». Malgré la diversité des sources de la spiritualité, il est évident que pour les croyants, le Coran et la Bible sont les sources les plus déterminantes, et fort heureusement, leurs prescriptions d'ordre éthique sont en phase avec les valeurs portées par la religion négro-africaine et sont, pour l'essentiel, en harmonie avec les valeurs de la République.

Dès lors, il apparaît évident qu'une optimisation des outils d'éducation et de conscientisation pour la culture de l'amour des valeurs, des vertus et des belles qualités et la haine de leurs contraires ne peut être obtenue sans une bonne exploitation du Coran et de la Bible, dont les dispositions d'ordre éthique non antinomiques avec les lois et les règlements de la République doivent être rigoureusement respectées par les croyants.

La loi n°91-22 du 16 Février 1991 portant orientation de l'Éducation nationale, modifiée a indiqué respectivement en ses articles 11 et 12 que « l'enseignement élémentaire polyvalent a pour objet : (...) ; d'enraciner l'enfant dans la culture et les valeurs nationales ; (...) ; de contribuer, avec la famille notamment, à assurer l'éducation sociale, morale et civique de l'enfant » et « l'enseignement moyen polyvalent a pour objet : (...) ; de contribuer à compléter l'éducation sociale, morale et civique de l'élève ».

Obtenir « la meilleure éducation possible » pour les jeunes sénégalais, qui est une des obligations du Président de la République, ce serait donc : faire de cette « éducation sociale, morale et civique » une matière ou discipline autonome qui serait « enseignée comme la physique et la géométrie » dans les différents cycles de l'Éducation nationale ; l'adapter par la prise en compte des prescriptions coraniques et bibliques d'ordre éthique renforcées par des théories éducatives issues des valeurs culturelles traditionnelles (proverbes, maximes, contes, citations, ...), et y attacher une grande importance dans les examens et concours.

En jurant devant Dieu, le Président de la République prend le Seigneur à témoin de son engagement à remplir fidèlement sa charge et s'engage implicitement à soumettre la manière dont il va présider le pays à l'appréciation du Tout-Puissant qui a inscrit dans le Coran et la Bible les principes directeurs de la gouvernance des affaires publiques, les critères d'évaluation, d'appréciation de la qualité des œuvres humaines. Dès lors, la seule limite au respect des prescriptions coraniques et / ou bibliques de celui qui a juré devant Dieu et de ceux qui l'accompagnent dans cette gouvernance est qu'en cas d'antinomie ce sont les lois et règlements de la « République laïque, démocratique et sociale » qui prévalent.

Même s'il importe de conserver la laïcité, parce que l'État doit, veiller à ce que les religions (et non les religieux) soient exclues de l'exercice du pouvoir étatique ; s'assurer qu'elles n'aient aucun impact négatif sur le respect des règles et principes de l'État de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme, de la sacralité des ressources appartenant au Peuple et de la transparence dans la gestion des affaires publiques, et garantir « l'égalité devant la loi de tous les citoyens, et leur égal accès aux services publics, elle (la laïcité) ne doit être, ni un frein à l'adaptation de l'éducation, ni un rejet de « la Parole de Dieu » qui doit être le vecteur directeur de tous les actes que les « citoyens-croyants » posent dans leur vie de tous les jours.

En effet, c'est une auto-incapacitation et un rejet de la primauté de l'intérêt général, que de vouloir changer la conduite d'un peuple et éduquer des « fils de Dieu », tout en s'interdisant de faire appel, dans les opérations de conscientisation et au sein de l'Éducation nationale, aux prescriptions coraniques et bibliques d'ordre éthique qui fondent la spiritualité des concernés et qui constituent déjà la base de leur éducation familiale, se privant ainsi de cette continuité (famille-écoles-Organismes étatiques) qui est un facteur multiplicateur d'efficacité dans une indispensable œuvre de « refondation éthique de la société » ou de « refondation patriotique » évoquée par le Premier ministre (PM) le 28 novembre 2025 devant les députés.

Par ailleurs, la conception que les dirigeants qui gouvernent un peuple de croyants, doivent avoir de la laïcité doit être différente de celle des autorités françaises, qui sont à la tête de citoyens dont 51 % sont des athées¹, d'autant plus qu'en réalité, certaines implications des autorités sénégalaises dans les événements religieux, les manifestations de leur religiosité à l'occasion de certaines rencontres, les pratiques religieuses des agents de l'État dans leurs bureaux, le port du voile dans les établissements de l'Éducation nationale sont manifestement contraires aux exigences de la laïcité à la française.

Pour faciliter cette adaptation, il est vivement recommandé, que sur la base de l'exploitation de l'harmonie qu'il y a entre les prescriptions coraniques d'ordre éthique et celles bibliques, ainsi que de l'absence d'antinomie, entre ces dernières et les valeurs portées par la religion négro-africaine, un « Code de conduite du croyant Sénégalais » (3CS) soit développé. Ce 3CS, qui ne comporterait rien de tout ce en quoi les deux religions révélées divergent, et rien de tout ce qui est antithétique avec les lois et les règlements, serait un outil efficace pour l'adaptation de l'éducation sociale, morale et civique dans les écoles publiques et privées et serait utilisé dans les écoles confessionnelles, afin que les jeunes sénégalais reçoivent, où qu'ils se trouvent, les mêmes enseignements d'ordre éthique qui détermineront leur conduite. Ce 3CS serait aussi la source principale des éléments de langage pour la conscientisation des adultes. notamment au sein des Organismes étatiques.

Enfin, l'État devrait faire de la lutte contre la crise des valeurs une « sur-priorité » car comme l'a dit le PM, le 28.11.2025, « un pays se construit sur les belles qualités et les valeurs » (« Reew, jiko ak valeurs mokoy taabax »). Les principales causes de la perpétuation de la crise des valeurs sont le déficit de patriotisme, un leadership déficient d'un nombre trop élevé de dirigeants et une éducation inadéquate. Cependant, pour un Peuple de croyants, la cause centrale est « l'abandon de Dieu », entendu comme le fait pour un croyant de poser sciemment un acte prohibé par le Créateur. Seule l'éducation permettra de s'attaquer efficacement aux causes de cet « abandon de Dieu » qui sont principalement l'ignorance, l'hypocrisie et l'égarement.

Cette éducation, au sens large du terme, qui serait une réponse aux maintes exhortations « nañu deelu ci yalla ! » (retournons vers Dieu), ainsi que les indispensables « Jubanti » dans tous les Organismes étatiques et au sein de toutes les autres sphères du pays et la mise en place de systèmes d'inspection, d'audit et de contrôle efficaces, devraient constituer l'épine dorsale de la « Stratégie nationale de sortie de la crise morale » dont le développement et l'implémentation inclusifs ont été recommandés dans notre livre intitulé « Crise morale au Sénégal : expressions, causes, conséquences et esquisses de solutions ». Cette Stratégie est en fait une traduction de cette indispensable « Dynamique nationale » devant être pilotée par l'État, en rapport avec toutes les forces vives de la Nation, car il est apparu que les nombreux actes positifs qui ont été posés par les saints fondateurs de l'église, des confréries et des familles religieuses, leurs héritiers, d'autres guides religieux et des Organisations civiles et religieuses n'ont pas pu éradiquer la crise morale au sein de « la Communauté musulmane », « la corruption des rapports sociaux » et « la mal gouvernance » qui sont les trois volets auxquels nous nous sommes intéressés dans notre réflexion sur « la crise morale au Sénégal ».

NOTE :

¹: « Dieu, la science et les preuves l'aube d'une révolution. La science, nouvelle alliée de Dieu » by STEVE, Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies, (éd. Guy Trédaniel) https://www.youtube.com/watch?v=Cq_NWuqJFIw
« 51% de français athée. (...) 51% des grands scientifiques américains sont croyants ».

Le 1^{er} décembre 2025

**Colonel de Gendarmerie (er)Tabasky Diouf,
Grand Officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur de l'Ordre du mérite,
Membre fondateur de l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».**